

# ATELIER DES PRODUCTEURS DE BOVINS DE RÉFORME ET VEAUX LAITIERS

## Projet d'ordre du jour

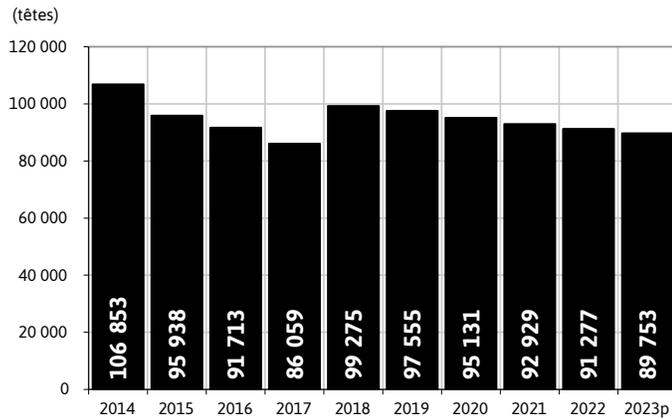
1. **ÉTAT DU MARCHÉ EN 2023**
2. **RÉALISATIONS ET DOSSIERS DU SECTEUR BOVIN DE RÉFORME ET VEAU LAITIER EN 2023**
  - 2.1 Développement de marché
  - 2.2 Veaux laitiers croisés boucherie
  - 2.3 Projet de la filière veau
  - 2.4 Amélioration de la régie, la santé et du bien être des vaches laitières de réforme
  - 2.5 Évaluation de l'opportunité de développement d'une filière d'engraissement de bouvillons laitiers au Québec — Étude technico-économique avec mise à l'échelle commerciale
3. **ORIENTATIONS DU SECTEUR POUR 2024**
  - 3.1 Déploiement de la certification Bœuf du Québec
  - 3.2 Caractérisation du Programme Veau POD
  - 3.3 Filière veau
  - 3.4 Bovin de réforme
  - 3.5 Implication des membres
4. **CONSULTATION SUR L'AFFECTATION DU FONDS POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA MISE EN MARCHÉ DES BOVINS DE RÉFORME POUR DES PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DURABLE ET RÉDUCTION DE GAZ À EFFET DE SERRE**
5. **ÉLECTIONS DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ ET DE SON SUBSTITUT**
  - 5.1 Critères d'admissibilité
6. **AUTRES SUJETS (S'IL Y A LIEU)**



# BOVINS DE RÉFORME ET VEAUX LAITIERS

## 1. ÉTAT DU MARCHÉ EN 2023

Figure 1: Nombre de bovins du Québec réformés

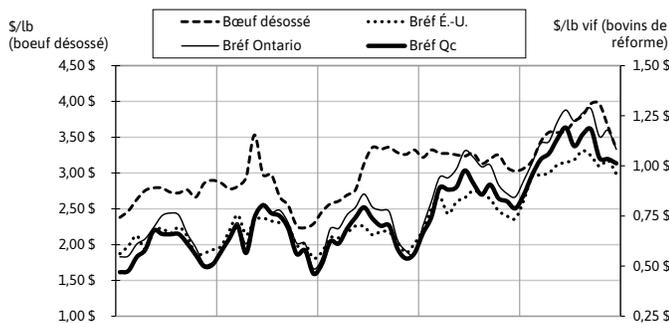


Source:  
• PBQ: Nombre de bovins de réforme mis en marché au Québec

En 2023, en moyenne 1 726 bovins de réforme ont été commercialisés chaque semaine par les producteurs dans les encans du Québec. Le volume de bovins de réforme mis en marché est en baisse de 1,7 % par rapport à 2022.

Ces données tiennent compte des bovins de réforme vendus dans les postes de commercialisation au Québec ainsi que ceux vendus à l'extérieur de la province selon l'entente sur la contribution nationale (Agence canadienne de prélèvement du bœuf).

Figure 2: Prix des bovins de réforme au Québec, en Ontario et aux États-Unis et du bœuf désossé 85 % maigre au Canada



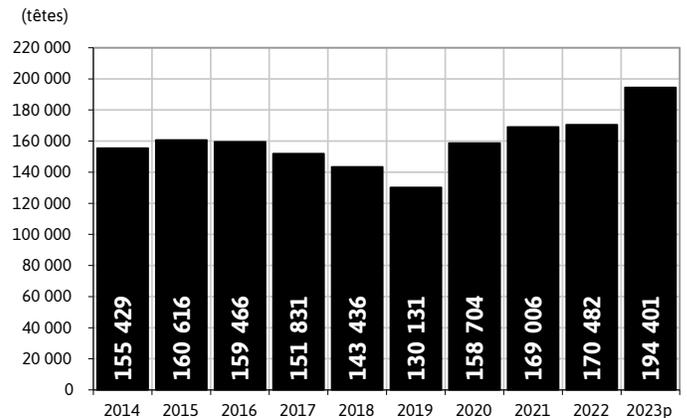
	2019	2020	2021	2022	2023
Bœuf désossé	2,70 \$	2,74 \$	3,01 \$	3,21 \$	3,57 \$
QC \$/vache	805,36 \$	912,43 \$	909,53 \$	1 187,04 \$	1 487,82 \$
QC \$/lb	0,58 \$	0,65 \$	0,65 \$	0,85 \$	1,06 \$
Qc-É.-U.	-0,05 \$	-0,02 \$	0,01 \$	0,05 \$	0,07 \$
Qc-Ont.	-0,06 \$	-0,02 \$	-0,05 \$	-0,08 \$	-0,09 \$

Sources:  
• PBQ: Prix de vente des bovins de réforme vendus dans les encans du Québec, Bréf QC (\$/lb)  
• PBQ: Revenus par tête pour un bovin de 1 400 lb vivant, Bréf QC (\$/tête)  
• Canfax: Prix de vente des bovins de réforme de toute catégorie vendus dans les encans de l'Ontario, Bréf ON  
• USDA: Prix de vente des bovins de réforme lean vendus dans les encans de New Holland en Pennsylvanie ramené en équivalent \$ CA, Bréf É.-U.  
• Canfax: Prix du bœuf désossé 85 % maigre vendu au Canada, Bœuf désossé

En 2023, le prix moyen des bovins de réforme a augmenté à 1,06 \$/lb vif alors qu'il était à 0,85 \$/lb vif l'année précédente. Cette augmentation est causée par la forte demande pour la protéine bovine sur le marché nord américain.

Le prix de référence moyen du bœuf désossé s'est situé à 3,57 \$/lb en 2023, comparativement à 3,21 \$ en 2022.

Figure 3: Nombre de veaux laitiers du Québec mis en marché



Source:  
• PBQ: Nombre de veaux laitiers mis en marché au Québec

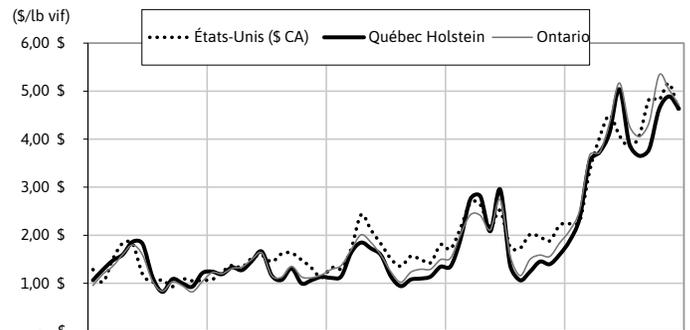
En moyenne, 3 738 veaux laitiers ont été commercialisés chaque semaine par les producteurs dans les encans du Québec en 2023.

Le volume total annuel prévu de veaux laitiers mis en marché est de 194 401 en 2023. Il s'agit d'une hausse de 14 % par rapport à 2022.

La proportion de veaux laitiers issus d'un croisement avec de la semence de taureau de boucherie a atteint 53 % en 2023.

Ces données tiennent compte des veaux laitiers vendus dans les postes de commercialisation au Québec ainsi que ceux vendus à l'extérieur de la province selon l'entente sur la contribution nationale (Agence canadienne de prélèvement du bœuf).

Figure 4: Prix des bons veaux laitiers mâles au Québec, en Ontario et aux États Unis



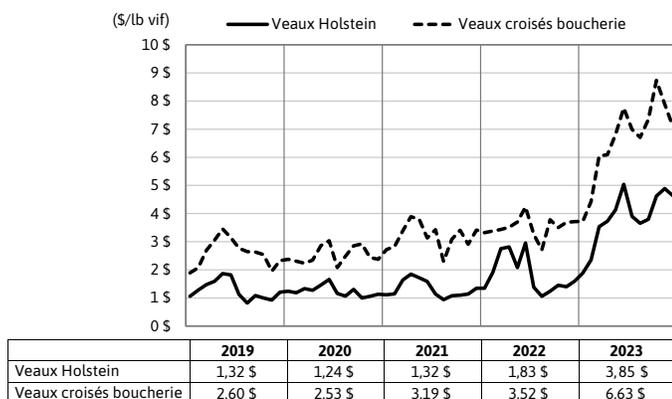
	2019	2020	2021	2022	2023
Québec	1,32 \$	1,24 \$	1,32 \$	1,83 \$	3,85 \$
QC-É.-U.	0,08 \$	-0,15 \$	-0,34 \$	-0,29 \$	-0,13 \$
Qc-Ont.	0,14 \$	-0,03 \$	-0,13 \$	-0,04 \$	-0,26 \$

Sources:  
• PBQ: Prix de vente des veaux laitiers mâles vendus dans les encans du Québec  
• OCA: Prix de vente des veaux laitiers mâles vendus dans les encans de l'Ontario  
• USDA: Prix de vente des veaux laitiers mâles vendus dans les encans de New Holland en Pennsylvanie ramené en équivalent \$ CA, États-Unis

# BOVINS DE RÉFORME ET VEAUX LAITIERS

Le prix moyen des veaux laitiers a atteint un sommet de plus de 5\$/lb vif en juin 2023. Les veaux laitiers ont été commercialisés à un prix moyen annuel de 3,85\$/lb vif en 2023, soit 2,02\$/lb vif de plus que l'année précédente. Cette variation s'explique notamment par une très forte demande pour des sujets d'engraissement sur le marché américain et par un taux de change favorable à l'exportation de veaux vers les États-Unis.

**Figure 5: Comparaison des prix des veaux laitiers et des veaux croisés boucherie mâles**



Source:  
• PBQ: Prix de vente des veaux laitiers et croisés boucherie mâles vendus dans les encans du Québec

En 2023, les bons veaux mâles Holstein se sont vendus 3,85\$/lb vif comparativement à 6,63\$/lb vif pour les bons veaux laitiers croisés boucherie. L'augmentation du nombre de veaux laitiers croisés boucherie entraîne une réduction de l'offre en veaux Holstein, ce qui a pour effet d'augmenter leurs prix à l'encan.

## 2. RÉALISATIONS ET DOSSIERS DU SECTEUR BOVIN DE RÉFORME ET VEAU LAITIER EN 2023

### 2.1 Développement de marché

Le projet de développement de marché initié par le comité de mise en marché des bovins de réforme et veaux laitiers (CMMBR) a permis de lancer la certification Bœuf du Québec en novembre 2023. Certaines entreprises ont signé le contrat de licence et les discussions se poursuivent avec d'éventuels partenaires.

La contribution spéciale pour la promotion et la publicité à l'acquis des producteurs de bovins de réforme instaurée en 2023 permettra de financer, entre autres, le développement de la stratégie de communication promotionnelle du secteur et le déploiement de celle-ci. Il s'agit d'un dossier d'envergure pour les trois secteurs de la filière bœuf, c'est-à-dire le bouvillon d'abattage, le veau d'embouche et le bovin de réforme.

### 2.2 Veaux laitiers croisés boucherie

Depuis plusieurs années, le secteur s'assure de suivre l'évolution du marché des veaux laitiers croisés boucherie. Un guide portant sur l'utilisation de la semence de boucherie dans les troupeaux laitiers a d'ailleurs été publié en 2020 et se retrouve dans la section Publications du site Internet bovin.qc.ca. Cet outil permet de mieux comprendre la sélection de taureau selon sa race et ses écarts prévus chez la descendance (EPD) en fonction du marché visé.

Activités de la dernière année en lien avec les veaux laitiers croisés:

- Tournée d'information auprès des employés du Centre d'insémination artificielle du Québec;
- Production d'un balado pour STGenetics;
- Participation à des journées d'information pour les Cercles d'amélioration du bétail;
- Présentations lors des journées laitières dans plusieurs régions du Québec.

Le secteur continue ses travaux dans le but de fournir de l'information aux producteurs de lait afin de répondre aux besoins des acheteurs et ainsi maximiser le revenu des producteurs.

### 2.3 Projet de la filière veau

En 2023, la filière veau a amorcé une collaboration visant à améliorer l'offre de veaux laitiers croisés boucherie destinés à l'engraissement en veaux lourds. Le premier des trois volets du projet a permis de mesurer la relation entre le dépôt de gras dorsal, le sexe et le type de croisement des veaux. Ce volet tend à mieux connaître le phénomène de dépôt de gras dorsal sur différents types de veau afin de répondre à la problématique soulevée par la filière. Les analyses ont permis de constater que les femelles croisées de type Angus présentent un dépôt de gras dorsal supérieur à celui des veaux Holstein purs mâles et femelles dès le début de la phase de finition en veau de grain et particulièrement après le deuxième mois en finition. Une seconde phase du projet permettra d'évaluer les moyens de réduire le dépôt de gras dorsal par des variations alimentaires.

### 2.4 Amélioration de la régie, la santé et du bien être des vaches laitières de réforme

En 2019, le secteur a déposé un projet visant à documenter la condition et le bien être des vaches de réforme qui transitent par les encans du Québec afin de cibler des pratiques de gestion qui permettront d'améliorer leur bien être et de maximiser le revenu du producteur. Ce projet mené en collaboration avec la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal tire à sa fin. Il a permis au comité de produire une capsule Web afin de promouvoir les meilleures pratiques de régie des bovins de réforme avant et au moment de leur départ de la ferme. Cette capsule est disponible sur la page YouTube des Producteurs de bovins du Québec. Le secteur souhaite partager les résultats de l'étude auprès des producteurs dans la prochaine année au cours de diverses activités.

## 2.5 Évaluation de l'opportunité de développement d'une filière d'engraissement de bouvillons laitiers au Québec — Étude technico-économique avec mise à l'échelle commerciale

Ce projet visait à documenter les performances d'élevage des bouvillons Holstein dans le contexte commercial québécois. Plus de 1 000 bouvillons Holstein et 800 bouvillons Angus Holstein ont été suivis tout au long de leur engraissement. En raison de l'évolution des marchés, les veaux laitiers croisés boucherie présentent une opportunité pour la filière bœuf. Les résultats du projet d'engraissement de bouvillons laitiers sont disponibles sous forme de capsules vidéo et d'un guide d'information pour les producteurs au <https://bovin.qc.ca/la-production/bovin-de-reforme-et-veau-laitier/publications/>. Ce projet a été financé par l'entremise du Programme de développement sectoriel, en vertu du Partenariat canadien pour l'agriculture, entente conclue entre les gouvernements du Canada et du Québec.

## 3. ORIENTATIONS DU SECTEUR POUR 2024

### 3.1 Déploiement de la certification Bœuf du Québec

Le secteur bovin de réforme et veau laitier poursuivra le développement de marchés pour les bovins de réforme provenant des producteurs du Québec. Il poursuivra également son implication dans le développement de la certification collective Bœuf du Québec et dans la mise en place de nouveaux partenariats.

### 3.2 Caractérisation du Programme Veau POD

L'amélioration du bien être, de la santé et de la qualité des veaux laitiers commercialisés dans les encans demeure une priorité du secteur. Le projet POD (planifier observer décider) vise à établir les critères de développement d'un programme de reconnaissance des fermes laitières appliquant les meilleures pratiques en matière de soins des veaux laitiers.

Le projet réalisé en collaboration avec la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal s'est vu accorder une aide financière du Programme Innov'Action agroalimentaire. L'objectif du secteur est de mettre en place un programme permettant l'identification des veaux issus des meilleures pratiques d'élevage auprès des acheteurs afin d'assurer un meilleur revenu pour ces veaux lors de leur commercialisation dans les encans du Québec.

Les producteurs de lait identifiés comme étant les plus performants au Québec selon les critères du projet ont été contactés et sondés sur leur gestion des soins prodigués aux veaux laitiers. Pour faire suite à l'analyse des résultats du sondage et de la littérature scientifique sur le sujet, les meilleures pratiques seront diffusées auprès des producteurs de lait afin de leur permettre de s'identifier comme producteur de veaux POD, gage d'une qualité de veau supérieure reconnue par les acheteurs.

### 3.3 Filière veau

Les différents secteurs de la filière veau continueront à collaborer à l'amélioration de l'offre de veaux croisés destinés à l'engraissement en veaux lourds. En 2022, les secteurs bovin de réforme et veau laitier, veau de lait et de grain ont débuté un projet en trois volets afin de permettre à la filière de s'adapter aux changements liés à la présence grandissante de veaux laitiers croisés boucherie sur le marché:

- Réaliser une revue de littérature sur les veaux laitiers croisés boucherie présents dans les principaux pays producteurs de viande de veau en Europe et en Océanie;
- Identifier les races de taureaux de boucherie les mieux adaptées pour le croisement avec les vaches de race Jersey, Ayrshire et Suisse Brune;
- Mesurer la relation entre le début du dépôt de gras dorsal et le sexe ou le croisement des veaux.

Les conclusions du rapport sur le dépôt de gras dorsal chez les veaux de grain permettront au secteur de planifier une seconde phase au projet en lien avec l'alimentation des veaux.

Le secteur bovin de réforme et veau laitier poursuivra également les actions favorisant l'adaptation au *Règlement sur la santé des animaux, Partie XII – Transport des animaux: modification au règlement sur le transport des animaux* en collaboration avec les secteurs veau de lait et veau de grain.

### 3.4 Bovin de réforme

Le secteur bovin de réforme continuera d'outiller les producteurs afin de leur permettre de s'adapter au *Règlement sur la santé des animaux, Partie XII – Transport des animaux: modification au règlement sur le transport des animaux*. La gestion et le transport des bovins qui ne peuvent pas se rendre dans les centres de rassemblement sont des priorités. Le secteur souhaite s'assurer que tous les bovins commercialisables sont valorisés en respect des lois et règlements en vigueur.

### 3.5 Implication des membres

En 2024, le secteur souhaite promouvoir l'engagement des producteurs de bovins de réforme et veaux laitiers dans ses différents projets. Le CMMBR consultera les membres en cours d'année afin qu'ils se sentent davantage impliqués dans les dossiers du secteur. Le moyen utilisé pour consulter les membres est à définir selon les dossiers.

## 4. CONSULTATION SUR L'AFFECTATION DU FONDS POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA MISE EN MARCHÉ DES BOVINS DE RÉFORME POUR DES PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DURABLE ET RÉDUCTION DE GAZ À EFFET DE SERRE

Le Fonds pour le développement de la mise en marché des bovins de réforme (FDMMBR) fut créé en 2004 par Les Producteurs de bovins du Québec (PBQ) pour financer la mise en place ou le fonctionnement d'une entreprise commerciale, soit Levinoff-Colbex, et détenir du capital-actions ou toute autre forme de capital dans une telle entreprise (décision 8089 de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ)).

# BOVINS DE RÉFORME ET VEAUX LAITIERS

À la même époque, un *Règlement sur la contribution spéciale pour le développement de la mise en marché des bovins de réforme* a été adopté par les PBQ et approuvé par la RMAAQ, laquelle contribution spéciale était versée au FDMMBR.

Le 17 août 2005 (décision 8407 de la RMAAQ), les PBQ ont obtenu une exemption de la RMAAQ pour l'application des articles 60 et 128 de la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche* (Loi) en vertu de l'article 37 de ladite Loi, ce qui leur a permis d'investir les sommes versées dans le FDMMBR dans une entreprise commerciale.

Le ou vers le 31 août 2005, le gouvernement du Québec a autorisé, Investissement Québec (IQ) à accorder aux PBQ une aide financière sous forme d'un prêt au montant maximal de 19 M\$ aux fins de financer le projet de mise en place et de fonctionnement d'une entreprise commerciale, aux termes du Décret 805-2005.

Une contribution spéciale de 53,86 \$ par bovin de réforme mis en marché fut par ailleurs perçue auprès des producteurs du secteur de bovin de réforme à compter du 1<sup>er</sup> août 2008 pour refinancer le fonctionnement de l'entreprise commerciale et rembourser certains emprunts effectués par les PBQ auprès d'une institution financière, soit la Banque Nationale du Canada (BNC), à cette fin.

Les emprunts effectués auprès de la BNC ont été remboursés par les PBQ et la perception de la contribution spéciale a conséquemment cessé en 2014.

En date du 30 novembre 2023, le FDMMBR dispose ainsi d'un solde positif d'environ 2,6 M\$.

La dette des PBQ envers IQ s'élève quant à elle à environ 19,5 M\$ (incluant des intérêts capitalisés).

Depuis plusieurs mois, les PBQ sont en discussion tant avec le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE), IQ que le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) afin de trouver une issue définitive à ce dossier, à savoir la radiation de la dette des PBQ.

À la suite de ces discussions exploratoires, les PBQ, avec le MEIE, IQ et le MAPAQ ont confirmé leur ouverture à faire cheminer en 2024 une proposition au gouvernement à l'effet de radier la dette de 19,5 M\$ (incluant les intérêts capitalisés) des PBQ contractée en 2008 avec IQ, incluant les intérêts.

En considération de cette radiation, les PBQ doivent s'engager à utiliser le solde du FDMMBR, soit environ 2,6 M\$, aux fins de réaliser des projets portant sur la durabilité dont, notamment, la réduction des gaz à effet de serre (GES).

Rappelons que les producteurs se sont engagés à faire le virage vers une production bovine plus durable, notamment à réduire de 30 % leurs émanations de GES d'ici 2030, ce qui nécessite de mettre au point et à la disposition des producteurs des solutions concrètes et éprouvées pour ce faire.

Ces divers projets financés par le FDMMBR seront déterminés conjointement par les PBQ (incluant un représentant du comité de mise en marché des bovins de réforme et veaux laitiers (CMMBR)) et le MAPAQ.

Il est également entendu entre le MAPAQ et les PBQ que les projets seront au bénéfice des producteurs du secteur bovin de réforme et plus généralement dans l'intérêt de l'ensemble des producteurs de bovins.

Pour utiliser à ces fins le solde du FDMMBR, les PBQ doivent cependant obtenir l'autorisation des producteurs réunis en assemblée générale dûment convoquée à cette fin.

## Recommandation

Le CMMBR et le conseil d'administration des PBQ recommandent aux producteurs d'accepter que les fonds accumulés au FDMMBR soient utilisés à une autre fin que celle initialement prévue, à savoir, le financement de l'entreprise commerciale, pour aider les producteurs du secteur bovin de réforme (types laitier et boucherie) à financer et mettre en place des projets à portée collective de développement durable et de réduction des GES de leur production.

## Consultation des producteurs

Êtes-vous d'accord avec la recommandation du comité de mise en marché des bovins de réforme et veaux laitiers et du conseil d'administration des Producteurs de bovins du Québec de modifier l'affectation du Fonds pour le développement de la mise en marché des bovins de réforme afin que les sommes contenues dans celui-ci soient utilisées pour financer et mettre en place des projets en développement durable et réduction de gaz à effet de serre, conditionnellement à la radiation de la dette des Producteurs de bovins du Québec envers Investissement Québec au montant approximatif de 19,5 M\$ ?



OUI



NON

## 5. ÉLECTION DU REPRÉSENTANT ET DE SON SUBSTITUT AU COMITÉ

### 5.1 Critères d'admissibilité

- Être en production au moment de sa désignation;
- Être domicilié ou avoir son exploitation sur le territoire du groupe au Plan conjoint des producteurs de bovins du Québec (Plan conjoint);
- Être inscrit dans la catégorie bovins de réforme au Plan conjoint;
- Dans le cas d'une personne morale ou d'une société, la personne physique mandatée doit également:
  - Être active dans l'entreprise bovine autrement que comme bailleur de fonds;
  - Détenir au moins 20 % de son capital-actions ou des parts sociales émises;
  - Siéger à son conseil d'administration, le cas échéant, et y détenir un droit de vote;
- Avoir payé les contributions dues dans le cadre du Plan conjoint ou, à défaut, avoir pris un recours pour les contester dans les 30 jours de leur facturation.

## 6. AUTRES SUJETS (S'IL Y A LIEU)